

Cursus de création électroacoustique

Sommaire

Quelques mots sur la discipline et la formation	3
Contenu.....	3
Durée.....	3
Débouchés.....	3
Modalités d'admission	4
Entrée en cycle à orientation amateur (COA)	4
Entrée en cycle à orientation professionnelle (COP)	4
Cursus	5
Cycle à orientation amateur - COA (1 à 2 ans)	6
Examens, contenus et modalités	6
Cycle à orientation professionnelle - COP (2 à 3 ans)	7
Examens, contenus et modalités	7
Cycle de spécialisation en création électroacoustique	8
Modalités d'entrée	8
Durée des études.....	8
Objectifs et contenus	8
Diplôme	8
Tarif.....	8

Quelques mots sur la discipline et la formation

Contenu

Dans cette formation, la discipline "création électroacoustique" inclut :

- la composition électroacoustique sur support ou en temps réel ;
- la composition électroacoustique interdisciplinaire, en relation avec le spectacle vivant, les arts plastiques, le film/la vidéo, le multimédia, la performance et d'autres disciplines ;
- la création d'instruments électroniques et dispositifs temps réel, et l'interprétation scénique de ceux-ci ;
- l'initiation à la composition de musique mixte mettant en rapport l'électroacoustique et l'instrument et/ou la voix. Ceci implique un suivi par le professeur de composition.

Durée

La formation dure entre 3 et 5 ans, répartis entre :

- cycle d'orientation amateur : 1 à 2 ans
- cycle d'orientation professionnelle : 2 à 3 ans

Débouchés

Cette formation concerne avant tout la création artistique.

Elle prépare l'élève aux métiers de la composition et de la création de musiques électroacoustiques et électroniques, ainsi qu'à celui de musicien jouant des instruments augmentés ou électroniques.

Il s'agit de :

- commande d'œuvres ;
- création musicale ou sonore interdisciplinaire : collaborations avec d'autres artistes et d'autres disciplines (spectacle vivant, film/vidéo, art plastique et visuel, performance, etc.) ;
- l'activité de musicien jouant des œuvres ou improvisant sur instruments augmentés ou dispositifs électroniques temps réel.

Au-delà des métiers de création, l'élève pourra également, grâce à cette formation, trouver du travail dans les domaines suivants :

- réalisation en informatique musicale (RIM) au service d'autres compositeurs ou artistes ;
- design sonore multimédia.

Modalités d'admission

L'entrée dans la formation requiert au moins une expérience de création dans les musiques électroacoustiques ou électroniques.

Éléments à fournir avec le dossier d'inscription (COA et COP) :

- une lettre de motivation
- un curriculum vitæ complet
- obligatoire pour l'admission en COP, facultatif pour le COA : une ou deux compositions électroacoustiques, dont au moins une sur support (acousmatique).

Ces éléments sont à inclure au document de demande d'admission par un lien internet de téléchargement ou sur une clé USB – au format .aiff ou .wav pour l'audio, ou .mov ou .mpeg si document audiovisuel (cette clé USB vous sera rendue).

Entrée en cycle à orientation amateur (COA)

Entretien avec le jury : l'entretien portera sur l'expérience et les objectifs du candidat, ainsi que sur son niveau de formation musicale et éventuellement sur la présentation des travaux.

Entrée en cycle à orientation professionnelle (COP)

Mise en loge (4 heures maximum)

- Commentaires d'écoute/analyses d'œuvres ou d'extraits d'œuvres électroacoustiques
- Un exercice de réalisation de séquence courte électroacoustique uniquement à partir des sons donnés (le candidat apporte son propre ordinateur et logiciel ou un ordinateur peut lui être mis à disposition avec REAPER ou Ableton Live).

Test d'écoute de formation musicale

- Identification de sons complexes (identifier les transformations ou traitements appliqués à un son de départ).
- Test de niveau de formation musicale.

Entretien avec le jury

L'entretien portera sur la présentation des travaux, l'expérience et les objectifs du candidat, ainsi que sur son niveau de formation musicale.

Cursus

La durée du cursus est de 3 à 5 ans.

Il propose une formation artistique, technique et culturelle portant sur les bases de la création contemporaine électroacoustique : la composition acousmatique (sur support), la musique électronique temps réel, la création sonore interdisciplinaire, et l'initiation à la musique mixte (encadré par le professeur de composition).

Le cursus de la discipline principale comprend (sur l'ensemble du parcours COA – COP) :

- cours de composition/création électroacoustique aboutissant à la réalisation d'études et d'œuvres incluant l'acousmatique, l'électronique temps réel, la création sonore interdisciplinaire, et l'initiation à la musique mixte ;
- acquisition des outils de bases de la création électroacoustique et du studio : enregistrement, montage, mixage, traitement, diffusion sonore, spatialisation et mastering ;
- culture, répertoire, analyse et représentations de la musique électroacoustique ;
- introduction à des techniques de l'informatique musicale : analyses spectrales, synthèses, échantillonnage et fichiers audio, traitements sonores, dispositifs temps réel, interactivité et spatialisation ;
- sensibilisation aux principes fondamentaux théoriques et appliqués de l'acoustique, la chaîne électroacoustique et l'audionumérique ;
- composition de plusieurs œuvres acousmatiques, dont une d'envergure.
- composition d'au moins une pièce à dominante électronique temps réel – *live*, interactive ou automatique ;
- composition/création d'au moins un projet interdisciplinaire collaboratif (installation plastique, danse, théâtre, film/vidéo, etc. ;
- composition d'une courte pièce ou étude mixte pour instrument/voix et électronique (le compositeur n'étant pas l'interprète) sous la direction du professeur de composition instrumentale, après suivi de cours de composition durant le cycle ;
- présentation des compositions à la fin de chaque semestre dans les auditions publiques de la classe.
- participation à au moins un stage de spatialisation dans un acousmonium durant son parcours – ou validation par équivalence.
- apporter une assistance aux projets d'enregistrement et un soutien aux projets mixtes d'autres élèves/disciplines du Conservatoire.

En fin de COP, rédaction d'un dossier/mémoire sur un sujet autour des musiques électroacoustiques, et si possible en relation avec le travail de création/développement de l'étudiant. Inclure également une section ou annexe qui décrit chaque projet de création que l'élève présente à la fin de son cursus.

Pour une description plus détaillée du contenu de la formation en Création électroacoustique, voir : <http://electro-strasbourg.eu/blog/presentation/>

Cycle à orientation amateur - COA (1 à 2 ans)

Les étudiants sont tenus de valider 3 unités d'enseignement (UE) :

- **Dominante «Création électroacoustique» comprenant :**
 - le cours principal collectif hebdomadaire de composition électroacoustique chaque année incluant théorie, techniques, outils, écoute, analyse et culture (voir détails plus haut) ;
 - le suivi individuel de composition.
- **1 UE «Techniques studio et initiation à la musique mixte» ;**
- **L'UE de Formation Musicale** correspondant au Brevet d'études musicales (2e Cycle) ou, à défaut, une UE de formation musicale spécifique au cursus «Création électroacoustique».

L'obtention d'équivalences est possible en apportant la preuve d'avoir accompli ces formations auparavant, à l'exception du cours de dominante et des heures de pratique.

Pour les cours de la discipline principale ainsi que les UE parallèles, il faut compter 4 à 7 heures de cours hebdomadaires – auxquelles s'ajoutent environ 8 heures de travail en studio par semaine (minimum). Au-delà des cours et du temps au studio, cette formation requiert un travail au quotidien.

Examens, contenus et modalités

Pour obtenir le Certificat d'études musicales «Création électroacoustique», l'élève doit :

- valider tous les cours de la discipline principale et des UE parallèles par travaux ou par équivalence ;
- présenter une composition acousmatique (d'une durée d'environ 5 minutes) devant un jury ;
- passer un entretien avec le jury d'examen (10 minutes).

À l'issue de la première année, en cas d'échec à l'examen, le jury pourrait accorder une année supplémentaire en COA 2.

La réussite à l'examen en fin de COA permet d'obtenir le Certificat d'études musicales (CEM).

Cycle à orientation professionnelle - COP (2 à 3 ans)

Les étudiants sont tenus de valider 5 unités d'enseignement (UE) :

- **Dominante Création électroacoustique comprenant :**
 - le cours principal collectif hebdomadaire de composition électroacoustique chaque année incluant théorie, techniques, outils, écoute, analyse et culture (voir détails plus haut) ;
 - suivi individuel de composition ;
 - lutherie électronique / ensemble électronique – atelier pratique et jeu collectif (1 an minimum).
- **UE d'Histoire/culture ou analyse musicale (musique instrumentale du 20e siècle)**
- **UE Composition mixte (électroacoustique/instrumentale)**
- **L'UE de Formation musicale correspondant au Brevet d'études musicales (2e cycle) ou, à défaut, une UE de Formation musicale spécifique au cursus Création électroacoustique.**
- **Stage d'acousmonium.**

L'obtention d'équivalences est possible en apportant la preuve d'avoir accompli ces formations auparavant, à l'exception du cours de dominante et des heures de pratique.

Pour les cours de la discipline principale ainsi que les UE parallèles, il faut compter 6 à 8 heures de cours hebdomadaires – auxquelles s'ajoutent environ 8 heures de travail en studio par semaine (minimum). Au-delà des cours et le temps au studio, cette formation requiert un travail au quotidien.

Examens, contenus et modalités

Pour obtenir le diplôme DEM « Création électroacoustique », l'élève doit :

- valider tous les cours de la discipline principale et des U.E. parallèles par travaux ou par équivalence ;
- présenter son dossier/mémoire (voir plus haut) pour évaluation par le jury. (Ce document doit être rendu 3 semaines avant la date du jury pour laisser suffisamment de temps de l'évaluer.) ;
- présenter au jury d'examen les compositions demandées, comprenant des projets dans 3 domaines (durée totale autour de 20 minutes) :
 - une composition acousmatique
 - une courte pièce ou étude de musique mixte jouée par une autre personne que le compositeur
 - une composition/performance incluant l'électronique temps réel OU une création sonore interdisciplinaireUne certaine souplesse peut être accordée quant aux combinaisons qui vont satisfaire plusieurs domaines : pièce pour support avec un composant temps réel important dans son élaboration, une installation sonore interactive avec temps réel, etc. – mais l'élève doit démontrer de la compétence dans chaque domaine et fournir un travail conséquent.)
- passer un entretien avec le jury d'examen (10 minutes).

À l'issue de la 2e année, en cas d'échec à l'examen, le jury peut accorder une année supplémentaire en COP 3.

La réussite à l'examen en fin de COP permet d'obtenir le Diplôme d'études musicales (DEM).

Cycle de spécialisation en création électroacoustique

Ouvert aux étudiants français et étrangers titulaires d'un diplôme de composition/création électroacoustique, désirant se spécialiser dans un domaine précis de la musique électroacoustique ou de l'informatique musicale, seul ou en relation avec d'autres enseignements proposés au Conservatoire (composition instrumentale, vocale et mixte, instruments, chant, ensembles vocaux et instrumentaux, danse, théâtre), sans limite d'âge.

Modalités d'entrée

Première sélection sur dossier* et lettre de motivation adressée à la direction.

Puis concours d'entrée en fonction des places disponibles :

- présentation d'un dossier d'œuvres (enregistrements audio et/ou vidéo, partitions)
- entretien avec le jury.

* Le dossier doit comporter la liste et les copies de diplômes obtenus tant dans le domaine des études musicales que dans celui des études générales ou universitaires.

Durée des études

- de 2 à 4 semestres pour passer le diplôme (minimum 18 heures de cours par semestre*)
- possibilité de ne rester qu'un semestre : une attestation sera délivrée à la sortie.

Il y a au moins un cours collectif et un cours individuel de composition hebdomadaire – le choix des cours et l'emploi du temps sera déterminé au début du semestre.

À titre exceptionnel, il peut être accordé un congé d'un semestre maximum.

* 1er semestre : octobre à février ; 2e semestre : mars à juin

Objectifs et contenus

Les études seront organisées en fonction du projet de l'étudiant, sous forme de cours théoriques et pratiques, ainsi que du temps chaque semaine dans les studios de composition et d'enregistrement.

Pour une description plus détaillée du contenu de la formation en Création électroacoustique, voir :

<http://electro-strasbourg.eu/blog/presentation/>

Diplôme

Il sera délivré sur examen.

L'examen se déroulera sous forme de concert, dans un programme de création d'œuvres de l'étudiant, aboutissement du projet personnel de celui-ci. L'étudiant en rédigera le texte de présentation, en relation avec l'objectif fixé lors de son admission dans le cycle.

Le jury sera constitué du directeur du Conservatoire ou de son représentant et de deux personnalités extérieures (compositeur, programmateur, critique...).

Intitulé : ***Diplôme de spécialisation en création électroacoustique du Conservatoire de Strasbourg.***

Tarif

Les tarifs sont indiqués sur le site internet du Conservatoire et sont réactualisés chaque année au mois de juillet.

Le non paiement des droits d'inscription peut entraîner la radiation. En cas de difficulté, contacter la direction.

Specialisation course in electroacoustic composition

Open to French and foreign students with a degree in electroacoustic composition, wishing to focus their studies in a specific area of electroacoustic or computer music – potentially in relation to other disciplines taught at the Conservatory (instrumental, vocal or mixte composition, instrumental practice, vocal or instrumental ensembles, dance, theatre). There is no age restriction.

Entrance procedure

Initial selection based on candidate's application* including a letter of motivation addressed to the director of the Conservatory. Then, as a function of available space, an entrance exam will be held :

- presentation of a portfolio of works (audio ou video recordings, scores);
- interview by a jury.

* *The application must include a list of and copies of candidate's degrees, whether within the domain of musical studies, or from general university studies.*

Duration of studies

- 2 to 4 semesters in order to obtain the specialisation diploma (minimum 18 hours of class per semester*);
- it is possible to leave after only one semester and receive a certificate of study instead of a diploma.

There is at least one group lesson and an individual lesson each week – the choice of classes and schedule will be determined at the beginning of the semester.

Under exceptional circumstances, a leave of only one semester may be granted.

* *1st semester: October to February, 2nd semester: March to June*

Content and objectives

Study is organised around the student's project in the form of theoretical and practical lessons, as well as weekly time in the composition and recording studios.

For a more complete description of the Electroacoustique Composition course content (in French), see : <http://electro-strasbourg.eu/blog/presentation/>

Diploma

A Specialisation diploma will be awarded following an exam.

The exam will consist of a concert program of the student's compositions representing the culmination of the student's personal project. The student will write a presentation text, referring to the objectives set at the beginning of the course.

A jury will be formed including the director of the Conservatory or a representative, and 2 outside personalities (composer, concert programmer, critic...)

Title : ***Diploma of Specialisation in Electroacoustic Composition from the Conservatory of Strasbourg.***

Fees

Fees are indicated on the internet site of the Conservatory, updated each year in July.

The non-payment of registration fees can lead to expulsion. In the case of difficulty, contact the direction.

< conservatoire

Conservatoire
Cité de la musique et de la danse
1 place Dauphine
67076 Strasbourg Cedex - France
www.conservatoire.strasbourg.eu
Téléphone : +33 (0)3 68 98 51 00
conservatoire@strasbourg.eu